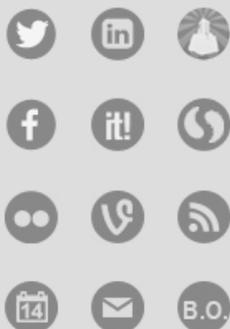


## BULLETIN OFFICIEL N°15 DU 13 AVRIL 2017

### NOUS SUIVRE



➤ Suivre l'actualité enseignement supérieur et recherche

### SERVICES EN LIGNE —

- [Galaxie](#)
- [Bulletin officiel \(B.O.\)](#)
- [Admission Post-Bac](#)
- [Bourse interministérielle de l'emploi public](#)
- [Dats FSR](#)

Edité par le **M.E.N.E.S.R.**, le bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte sur l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

### Vacance de fonctions

#### Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne

NOR : MENS1700229V  
avis  
MENESR - DGESIP A1-5

Sont déclarées vacantes les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par le décret n° 2009-1513 du 7 décembre 2009, à compter du 1er septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et un résumé du projet d'établissement, devront parvenir dans les quatre semaines (cachet de La Poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Madame la directrice générale des services de l'Enise *par courriel et en version papier* aux adresses suivantes :

Adresse courriel : [dgs@enise.fr](mailto:dgs@enise.fr)

Adresse postale : Madame la directrice générale des services - Enise - 58, rue Jean Parot - 42023 Saint-Étienne cedex 2

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.